

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FUCHS	Type F 713 M	Ruche d'homologation N° CH 5265 09
--	-----------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur Johannes FUCHS KG Ditzingen Bad Schönborn (D)  
 Identification "F 713 M" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu  
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, au-dessus de l'essieu  
 Ident. du moteur "F 4 L 912" à droite, latéralement sur le bloc, plaquette rivée  
 Importateur princ. Kässlin AG Baumaschinen 8954 Siebnen  
 Véhicule homologué 2 214 200 064 Signes fixes dans code du type F 713 M

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	D E U T Z
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique	Construction	en ligne
Transmission	hydrostatique + boîte mécanique intermédiaire	Carburant	D
Nombre de vitesses	2 + 2	Refroidiss.	air
Frein de service	hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues	Alésage	100
Frein auxiliaire	( entraînement hydrostatique combiné avec frein à ressort, hydraulique, progressif, à expansion interne sur les roues AR; pression par air comprimé destiné au fonctionnement de l'excavatrice; libération mécanique par manivelle au cylindre.	Cylindrée	3768
Frein d'arrêt	(	Puissance en CV	74 DIN
Ralentisseur	(	Bruit	85 dB/A à t/min
Contrôle 2 circ.	-	Silencieux	l = 430x230x125 mm
		Mesure des gaz	Bacharach 4,0 / noircissement 2,4 à 2375 t/l
		Déparasitage	-

Carrosserie		Poids	
	excavatrice	avant	arrière
Nombre de portes	1	8000	8000
Ceintures sécurité	-	Poids à vide	16000
Cale	1 = 380x170x200mm	Charge utile	(poids effectif avec l'équipement le plus lourd)
Antivol	-	Poids total	16000
		Garantie fabr.	12000
Nombre de places	1 av	Dimens. pneus	9.00 - 20
		Ply / bar	14 / 6,75
Dimensions	int. ext.	Charge	12420
Longueur	6620	pour V max	25
Largeur	2500		
Hauteur	4000	Garantie poids remorquable avec frein	
Porte à faux	lat. av. 3150	Garantie poids remorquable sans frein	
	ar. 1220	Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
Distance volant - vers l'avant du véhicule		Vitesse maximale selon le constructeur	18 km/h
		Vitesse maximale testée	17 km/h

Équipement		Indications pour le permis de circulation	
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	
Feux de position	R-SI	(E)	
Feux rouges	R-SI	(E)	
Feux stop	R-SI	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	K 12642 ar 2a (E)
Catadioptrés	av		I (E)
Feux de gabarit	av A	(E)	sur bras AV=A (E) ar A (E)
Feux complément.	2 lampes de travail à l'avant		
Eclairage plaque	-		
Essuie-glace	1 balais sans/sans lave-glace		
Avertisseurs	HELLA el 20005		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial) *		
Marque et type	F U C H S	F 713 M	
Homologation			
N°	CH	5265 09	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total	1	avant
Poids à vide	16000	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,19
Poids total	16000	Cylindrée	3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Genre du véhicule : immatriculation comme remorque de travail, voir FH CH 9267 07.

- \*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule 3640 mm.
- \*\*\*) Rayon de visibilité de 12 m : est partiellement limité vers l'avant à droite par le bras de l'excavatrice; un miroir complémentaire à droite vers l'avant est obligatoire (300 cm<sup>2</sup>).
- +) Frein d'arrêt : un dispositif de libération de secours dans la cabine n'est pas obligatoire vu que le circuit hydraulique du frein de service peut être bloqué.
- §) Équipement : l'emplacement des clignoteurs AV latéraux est admis pour raisons techniques.

À noter dans le permis de circulation:

- (104) - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- (125) - autorisation spéciale obligatoire;
- (137) - de nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent: feu de gabarit à l'avant sur la flèche;
- (141) - le conducteur doit être porteur du manuel de service du constructeur; position de transport du cylindre de levage, hauteur admise 4000 mm; levier de commande de l'hydraulique assuré; l'étrésillon dans le 3e trou depuis le haut, l'appui dans le trou avant; la tourelle assurée par une cheville; le frein à ressort en position "automobile"; câble de sécurité entre le porteur et le manche;
- (140) - la lame niveleuse et les béquilles doivent être relevées et assurées; les feux prescrits doivent être montés.

W Lieu et date de l'homologation  
Bad Schönborn, 20.-23.12.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Fiche d'homologation valable pour les véhicules importés avant le 01.10.77

Chariot de travail  
(véhicule spécial)

F U C H S

F 7 1 3 M

CH 5265 09

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 14.07.77 à Siebnen - Br

Mesures du bruit selon l'OCE :

avec le véhicule en marche : V-max., sans palier, iA 9,04 = 85,5 dB/A  
à proximité de l'échappement : 96 dB/A à 2500 t/min.